

 <p>SYNDICAT DES EAUX DE LA SAINT NICOLAS</p>	<p><b>Présentation générale</b></p> <p><b>Production et consommation</b></p> <p><b>Prix de l'eau</b></p> <p><b>Qualité de l'eau</b></p> <p><b>Budget</b></p> <p><b>Travaux</b></p> <p><b>Projets</b></p>
--	--

## **Bilan de l'année 2023**

**Mise à jour : MAI 2024**

Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas  
26bis Grande Rue – 90170 Etueffont  
Tél : 03 84 23 04 27  
Courriel : [syndicateaux.saintnicolas@orange.fr](mailto:syndicateaux.saintnicolas@orange.fr)  
[www.syndicateauxsaintnicolas.fr](http://www.syndicateauxsaintnicolas.fr)

## Le Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas en quelques chiffres

**7 communes** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018

**1 564 abonnés** (données 2023)

**3 703 habitants** (populations légales INSEE - 2021)

**Production annuelle 2023 = 350 156 m<sup>3</sup>**

**Production moyenne journalière 2023 = 959 m<sup>3</sup>/jour**  
(mini  $\approx$  715 m<sup>3</sup>/jour ; maxi  $\approx$  1 234 m<sup>3</sup>/jour)

**Disponibilité minimale à l'étiage** (ressources propres + achats)  $\approx$  **2 100 m<sup>3</sup>/jour**

**Consommation annuelle 2023 = 309 163 m<sup>3</sup>**  
consommation agricole  $\approx$  19 980 m<sup>3</sup>  
consommation industrielle & artisanale  $\approx$  6 537 m<sup>3</sup>

**Usages internes 2023 = 260 m<sup>3</sup>** (0,07 % de la production)

**Pertes annuelles 2023 = 11.63 %**

**Efficacité 2023 = 88.37 %**

**Indice Linéaire de Perte ILP 2023 = 2.66 m<sup>3</sup>/km.jour**

**Indice Linéaire de Consommation ILC 2023 = 20.18 m<sup>3</sup>/km.jour**

**Consommation globale moyenne par abonné 2023 = 102.98 m<sup>3</sup>/an**

**Consommation nette par habitant 2023 = 36,3 m<sup>3</sup>/an soit 100 l /jour**

**Tarifs 2023 par m<sup>3</sup> d'eau (HT) = 1,57 € pour les 400 premiers m<sup>3</sup>**  
(soit 2.40 €/m<sup>3</sup> TTC pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>)  
**1,34 € au-delà de 400 m<sup>3</sup>**

## Sommaire

<b>Présentation générale du Syndicat</b>	<b>4</b>
<b>Production – Consommation – Rendement</b>	<b>9</b>
<b>Analyse détaillée de la consommation</b>	<b>10</b>
<b>Qualité de l'eau</b>	<b>11</b>
<b>Prix de l'eau – Tarifs – Bilan financier</b>	<b>11</b>
<b>Travaux effectués en 2023</b>	<b>12</b>
<b>Projets de travaux pour 2024 et au-delà</b>	<b>13</b>
<b>Gestion - Conseil Syndical - Personnel</b>	<b>13</b>
<b>Fiches de qualité de l'eau</b>	<b>15</b>

## Présentation générale du Syndicat

C'est en 1950, que 19 communes du nord-est du Territoire de Belfort, de Rougemont-le-Château à Cunelières, se réunissent pour créer le Syndicat des Eaux de Rougemont-le-Château. Le périmètre de ce syndicat perdurera sans grand changement jusque dans les années 2000 (hormis l'adhésion d'une commune puis, plus tard, le retrait d'une autre).

Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le périmètre s'étend par l'adhésion de 7 nouvelles communes et épouse dès lors le bassin de la rivière "La Saint-Nicolas". Cette rivière, en effet, prend sa source, au nord, dans le hameau de Saint-Nicolas à Rougemont-le-Château et conflue, au sud, à Autrechêne, avec la rivière "La Madeleine" pour donner naissance à "La Bourbeuse". Dans une telle situation, il était naturel que le Syndicat changeât de nom pour devenir le **Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas**, ce qui fut acté officiellement le 29 avril 2014.

Un changement majeur est intervenu le 1<sup>er</sup> janvier 2018, 19 communes ont intégré Grand Belfort Communauté d'Agglomération. Le Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas perdure donc sur 7 communes : Felon - Leval - Lachapelle-sous-Rougemont - Petitefontaine - Romagny-sous-Rougemont - Rougemont-le-Château - Saint-Germain-le-Châtelet.

Le nombre total d'habitants des 7 communes concernées est de 3 703 (données INSEE-2021, sans double compte). A la fin de l'année 2023, le nombre d'abonnés au Syndicat était de 1 564.

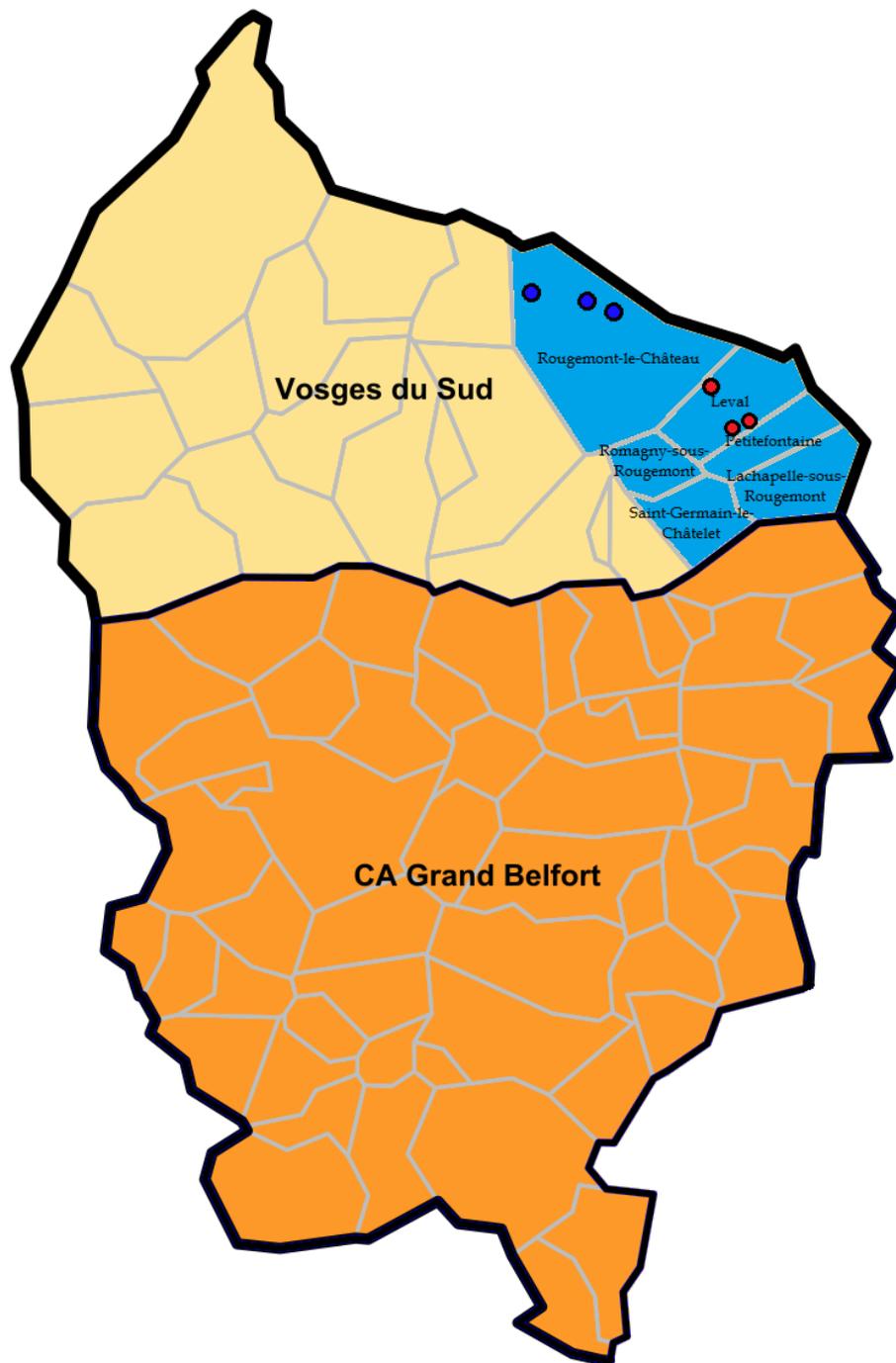
Un schéma du réseau global, indiquant l'emplacement des conduites principales, des captages, forages et réservoirs, ainsi que les interconnexions avec les unités de distribution d'eau voisines, est présenté en Figure 2. Les conduites principales sont essentiellement de diamètre  $\Phi=150$  mm. La longueur totale des conduites principales est de l'ordre de 42 km.

Les ressources propres du Syndicat sont assurées par les captages et forages suivants (Figure 2) :

- Captage de St-Nicolas associé à un petit réservoir de 50 m<sup>3</sup> et desservant uniquement le hameau de St-Nicolas à Rougemont,
- Captage des Gravieres et Forage de la Bavière à Rougemont,
- Forage des Hauts-Champs à Leval,
- 3 puits dits de Leval I, II et III à Leval.

Le forage de Saint-Germain, réalisé peu avant 1990, n'est pas raccordé au réseau suite à l'avis négatif de l'hydrogéologue en 2006 (problèmes de périmètre de protection).

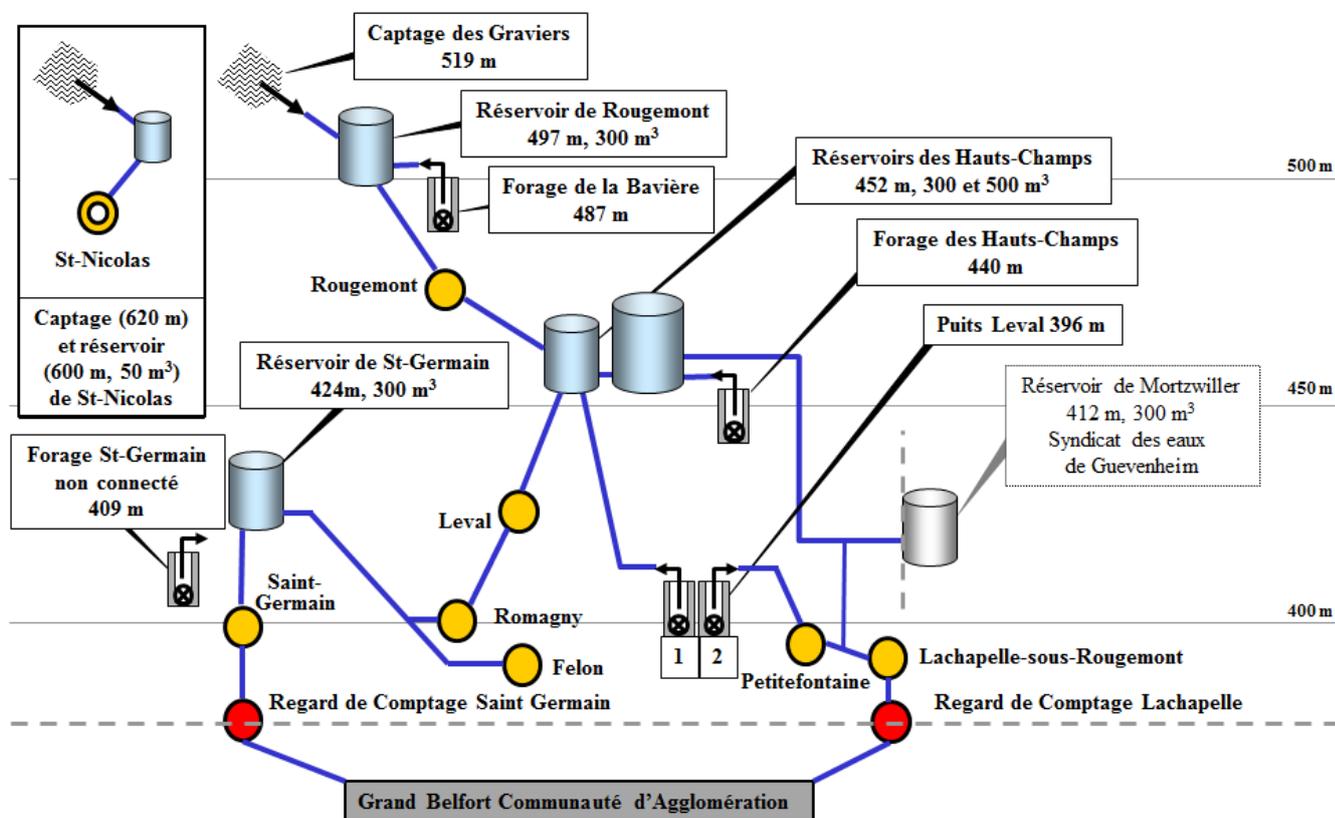
Divers réservoirs permettent d'assurer la bonne distribution de l'eau et les réserves incendie (120 m<sup>3</sup> minimum) : un réservoir des Gravieres à Rougemont (contenance de 300 m<sup>3</sup>), deux réservoirs aux Hauts-Champs à Rougemont (300 et 500 m<sup>3</sup> respectivement), un réservoir à Saint-Germain (300 m<sup>3</sup>), et un réservoir à Saint-Nicolas (50 m<sup>3</sup>).



- Périmètre du syndicat des eaux de la Saint Nicolas
- Communauté de Communes des Vosges du Sud
- Grand Belfort Communauté d'Agglomération
- Captages du syndicat des eaux de la Saint Nicolas
- Forages du Syndicat des eaux de la Saint Nicolas

**Figure 1** : Périmètre du Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas

Figure 2 : Schéma du réseau principal



Les interconnexions avec les unités de distribution d'eau voisines sont les suivantes :

- Grand Belfort Communauté d'Agglomération : 2 connexions, à Saint-Germain-le-Châtelet et à Lachapelle-sous-Rougemont,
- Syndicat de Guewenheim en Alsace, connexion active au réservoir de Mortzwiller,
- Syndicat de Giromagny, connexion peu active à Saint-Germain (uniquement pour le nettoyage du réservoir).

Comme le montrent les Figures 1 et 2, les ressources propres du Syndicat sont situées principalement en amont du périmètre du Syndicat (Figure 2) ce qui permet une distribution d'eau gravitaire sur le réseau. Le puits de Leval II assure la distribution par pompage sur les communes de Petitefontaine et Lachapelle-sous-Rougemont et sur une partie des communes de Grand Belfort.

Les productions minimales à l'étiage de ces ressources ainsi que les disponibilités des interconnexions sont présentées dans le Tableau 1. Le Syndicat dispose donc aujourd'hui d'une production minimale de 2 136 m<sup>3</sup>/j environ, suffisante pour assurer le besoin en consommation, qui n'a pas excédé 1 234 m<sup>3</sup>/j en 2023, même au plus fort de la demande.

<b>Ressources disponibles (m<sup>3</sup>/jour)</b>	<b>autorisées</b>	<b>à l'étiage</b>
Captage des Gravieres	non limitée	80
Forage de la Bavière	100	100
Forage des Hauts-Champs	600	250
Forage de Leval 1	1600	430
Forage de Leval 2		350
Captage de Saint-Nicolas	26	26
Connexion Guewenheim	850	850
Connexion Grand Belfort	Illimitées selon capacités	Illimitées selon capacités
Connexion Giromagny	non définie	50
<b>Total</b>	<b>--</b>	<b>2 136</b>

**Tableau 1** : Productions autorisées et à l'étiage des ressources propres et des interconnexions.

La ressource la plus sensible à l'étiage est le captage des Gravieres qui a produit en moyenne 599 m<sup>3</sup>/jour jusqu'à fin mars, 428 m<sup>3</sup>/jour jusqu'à fin juin et 73 m<sup>3</sup>/jour jusqu'à fin octobre. C'est pendant cette période que l'étiage a plus particulièrement été marqué. A partir de novembre jusqu'à fin décembre, la ressource a produit à nouveau 475 m<sup>3</sup>/jour.

L'étiage n'a pas été très marqué cette année, ceci étant dû à une pluviométrie plus importante qu'en 2022. En période d'étiage, le captage des Gravieres est compensé par la production des puits de Leval 1, des Hauts-Champs et de la Bavière, et par l'achat d'eau au Syndicat de Guewenheim.

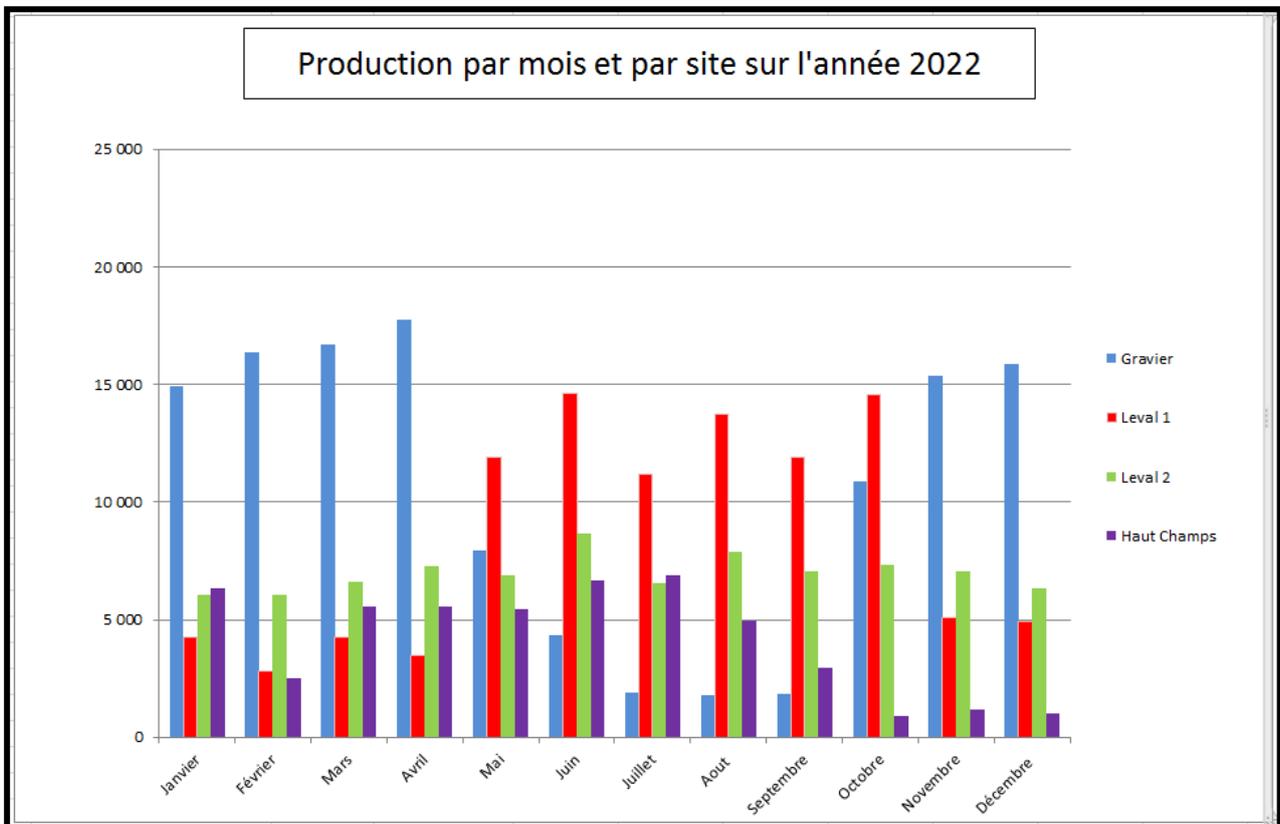
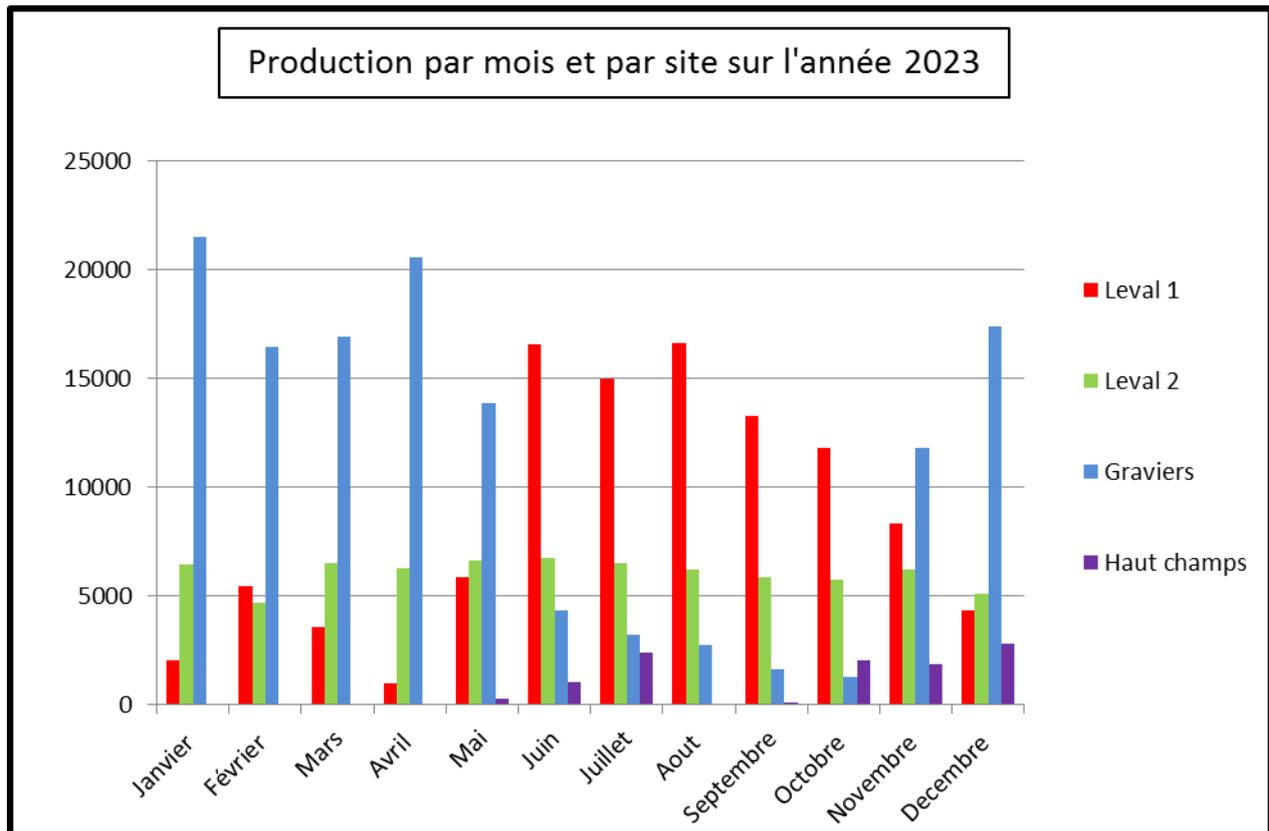
Ces productions, complétées éventuellement en cas de besoin par des achats d'eau à Grand Belfort Communauté d'Agglomération, permettent d'assurer une distribution suffisante sur la totalité du périmètre du Syndicat.

De juin à octobre, le captage des Gravieres a été compensé principalement par la production du puits de Leval 1 qui fournissait pendant cette période 488 m<sup>3</sup>/j en moyenne. Le forage des Hauts-Champs a produit 10 540 m<sup>3</sup> en 2023 contre 49 966 m<sup>3</sup> en 2022.

La production de la ressource de Leval 2 a été relativement stable sur l'ensemble de l'année, sans phénomène d'étiage, à savoir entre 180 m<sup>3</sup>/j et 291 m<sup>3</sup>/j pour une moyenne annuelle de 189 m<sup>3</sup>/j.

Ce qui démontre une année relativement stable au niveau de la ressource en eau.

**Figure 3 : Comparatif des productions principales d'eau pour 2022/2023**



## Production - Consommation - Rendement

La production moyenne annuelle pour l'année 2023 est de 350 156 m<sup>3</sup> (Tableau 2). Ce chiffre tient compte de la production de toutes les ressources propres 96 % soit 336 152 m<sup>3</sup> et l'achat d'eau auprès du Syndicat des Eaux de Guewenheim (14 004 m<sup>3</sup> contre 17 632 m<sup>3</sup> en 2022).

La production moyenne journalière est donc de 959 m<sup>3</sup>, dans une fourchette allant de 715 à 1 234 m<sup>3</sup>/jour. Les capacités de production, même à l'étiage (Tableau 1), couvrent donc les demandes.

	<b>2023</b>
<b>Nombre d'abonnés</b>	1 564
<b>Productions ressources propres</b>	<b>336 152</b>
Captage des Graviers	132 184
Forage des Hauts-Champs	10 540
Puits Leval 1	150 783
Puits Leval 2	73 763
Forage de la Bavière	10 250
Captage de Saint-Nicolas	3 632
<b>Achat Gewenheim</b>	<b>14 004</b>
<b>Production totale</b>	<b>350 156</b>
m <sup>3</sup> /jour	959
<i>Consommation abonnés</i>	161 059
<i>Vente Grand Belfort</i>	148 103
<b>Consommation totale</b>	<b>309 162</b>
m <sup>3</sup> /jour	847
<b>Pertes totales</b>	40 994
<b>Usages internes</b>	260
<b>% Pertes nettes</b>	<b>11.63 %</b>

**Rendement = 88.37 %**

**Tableau 2** : Productions et consommations - Année 2023

Le Tableau 2 montre que la consommation totale annuelle, correspondant à la quantité d'eau réellement facturée aux abonnés, est de 309 162 m<sup>3</sup>, dont 148 103 m<sup>3</sup> à Grand Belfort Communauté d'Agglomération. Les pertes nettes (hors usages internes de 260 m<sup>3</sup>) sont donc de 40 994 m<sup>3</sup> en 2023. Le rendement net du Syndicat en 2023 est de **88.37 %**. Un tel résultat est tout à fait remarquable pour un syndicat rural ; il est le fruit d'un contrôle constant et vigilant des flux journaliers.

Pour 42 km de conduites, les pertes correspondent donc à un Indice linéaire de Perte (ILP) moyen de 2.66 m<sup>3</sup> par kilomètre de conduite et par jour (m<sup>3</sup>/km/jour).

L'Indice Linéaire de Consommation (ILC) quant à lui est de l'ordre de 20.18 m<sup>3</sup>/km/jour.

Cet ILC peut être ramené à 10,52 m<sup>3</sup>/km/jour, en excluant la vente à GBCA qui ne représente qu'un seul abonné avec une consommation annuelle de 148 103 m<sup>3</sup>.

## Analyse détaillée de la consommation

	Consommation totale (m3)	Consommation agricole (m3)	Consommation industrielle (m3)	Consommation domestique (m3)	Nombre d'habitants	Cons. Par habitants (m3/an)
Felon	15 911	6 249	0	9 662	238	40.6
Lachapelle	28 842	8 043	2 310	18 489	583	31.7
Leval	16 387	5 486	1 929	8 972	250	35.9
Petitefontaine	8 020	128	294	7 598	193	39.4
Romagny	8 339	0	344	7 995	224	35.7
Rougemont	59 273	63	1 202	58 008	1 536	37,8
Saint Germain	24 287	11	458	23 818	679	36.4
<b>Consommation totale</b>	<b>161 059</b>					
<b>Consommation agricole</b>		<b>19 980</b>				
<b>Consommation industrielle</b>			<b>6 537</b>			
<b>Consommation domestique</b>				<b>134 542</b>	<b>3703</b>	<b>36.3</b>
						<b>100 l</b>

**Tableau 3** : Détail par village des consommations domestique, agricole et industrielle pour l'année 2023.

Pour ce qui est de la répartition brute de la consommation annuelle par village (Tableau 3), il apparaît a priori une grande diversité, reliée bien entendu au nombre d'habitants de chaque commune, mais aussi à ses activités agricoles et/ou artisanales et industrielles. D'un point de vue global, la consommation agricole est de l'ordre de 12.40 % et la consommation industrielle est de l'ordre de 4.06 % de la consommation totale.

La consommation moyenne annuelle par habitant est de 36.3 m<sup>3</sup> (elle fluctue **entre 31.7 m<sup>3</sup> et 40.6 m<sup>3</sup>**). Elle est ainsi en moyenne de 100 litres par habitant et par jour sur l'ensemble du Syndicat, bien plus faible que la moyenne nationale (150 l/jour/habitant).

## Qualité de l'eau

Les fiches de qualité de l'eau, éditées par l'Agence Régionale de Santé pour 2023, sont regroupées en annexes à la fin de ce rapport. Elles concernent les trois unités de distribution du Syndicat : Saint-Nicolas, Rougemont-le-Château et Leval 2.

L'eau est douce puisque sa dureté varie de 4.2 à 14 degrés français en moyenne selon les unités de distribution. Le fait que certaines eaux soient considérées comme agressives n'induit pas de problème particulier étant donné l'absence totale de canalisations au plomb sur le réseau.

Toutes les analyses effectuées en 2023 étant conformes, l'eau distribuée par le Syndicat est de bonne qualité, autant d'un point de vue physico-chimique que bactériologique.

## Prix de l'eau – Tarifs – Bilan financier

Le prix de vente de l'eau était en 2023 de 1,57 € HT le m<sup>3</sup> pour les 400 premiers m<sup>3</sup> consommés (ce qui représente, compte tenu des diverses taxes, un coût TTC de 2,45 €/m<sup>3</sup> pour une consommation type de 120 m<sup>3</sup>) et de 1,34 € HT au-delà de 400 m<sup>3</sup>.

Les divers tarifs (pour travaux divers, pose de compteurs, ...) appliqués par le Syndicat pour 2023 ont été votés le 20 décembre 2022.

Désignation	2022	2023
Redevance sur prélèvement €/m <sup>3</sup>	0,10	0.10
Redevance entretien des branchements – location des compteurs	39,-	39,-
Heure de fontainiers	35,-	36,-
Montant de la prise en charge pour intervention (déplacement et utilisation petit outillage)	31,-	32,-
Montant de la prise en charge pour intervention en urgence week-end ou jours fériés lors de sinistres	70,	70,-
Fourniture et pose compteur horizontal 15 mm	42,-	42,-
Fourniture et pose compteur toutes positions 15 mm	48,-	48,-
Fourniture et pose compteur horizontal 20 mm	50,-	50,-
Fourniture et pose compteur à tête émettrice 15 mm	70,-	72,-
Fourniture et pose compteur à tête émettrice 20 mm	75,-	78,-
Pompage regard comptage	35,-	35,-
Dépose de branchement – résiliation d'abonnement	145,-	145,-

**Tableau 4** : Évolution des divers tarifs en € entre 2022 et 2023.

Le compte administratif de l'exercice 2023 (Tableau 5), voté le 25 mars 2024 par le Conseil Syndical, présente un excédent de 49 541.61 € en exploitation et un déficit de 173 587.33 € en investissement, ce qui compte tenu des résultats de l'année 2022 conduit à un résultat global excédentaire de 489 658.81 € à la clôture de l'exercice 2023.

	<b>Investissement</b>	<b>Exploitation</b>	<b>Total des sections</b>
Recettes	572 645.46 €	637 005.43 €	1 209 650.89 €
Dépenses	746 232.79 €	587 463.82 €	1 333 696.61 €
Résultat brut de l'exercice 2023	<b>- 173 587.33 €</b>	<b>49 541.61 €</b>	<b>- 124 045.72 €</b>
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	<b>498 884.21 €</b>	<b>114 820.32 €</b>	<b>613 704.53 €</b>
<i>Part affectée à l'investissement</i>		/	
Résultat à la clôture de l'exercice 2023	<b>325 296.88 €</b>	<b>164 361.93 €</b>	<b>489 658.81 €</b>

**Tableau 5** : Compte administratif de l'exercice 2023.

Il convient cependant de préciser que des restes à réaliser d'un montant de 34 319.69 € en dépenses d'investissement sont à prendre en compte, ce qui réduit le résultat final cumulé à 455 339.12 €.

Les recettes de ventes d'eau en 2023 (pour 309 162 m<sup>3</sup> facturés, (cf Tableau 2) se sont élevées à 533 380.89 € ce qui correspond à un prix de vente moyen HT du m<sup>3</sup> d'eau de 1.725 €/m<sup>3</sup>.

Les coûts de production (hors amortissements) se sont élevés à 517 372.88 € soit à un prix de revient moyen HT de 1.673 €/m<sup>3</sup>.

Le Syndicat a trois emprunts, qui représentent au total une annuité de 57 476 €. (soit un taux d'endettement de 9.17 % sur l'exercice 2023 – annuité /recettes réelles\*100).

## Travaux effectués en 2023

Comme chaque année, de nombreux travaux ont été effectués sur le réseau. Ils concernent différentes catégories d'opérations :

- des travaux ont été réalisés dans les réservoirs.
- la réalisation de branchements = 9 branchements ont été réalisés en 2023 à la charge des particuliers ou des organismes ou collectivités (travaux pour tiers). Leur répartition par commune est donnée dans le Tableau 6.
- les interventions sur les fuites = 14 interventions en 2023. Leur répartition par commune est donnée dans le Tableau 6.
- les reprises de branchements = 24 branchements ont été repris en intégralité. Leur répartition est donnée dans le Tableau 6.

L'ensemble des opérations est présenté dans le Tableau 7 qui précise les longueurs de canalisations concernées, ainsi que le coût global de chaque catégorie de travaux (tant en investissement qu'en exploitation).

Communes	Branchements	Fuites	Reprise branchement
Felon	3	0	1
Lachapelle	3	1	0
Leval	0	1	2
Petitefontaine	1	2	0
Romagny	0	1	0
Rougemont	1	3	7
Saint-Germain	1	6	14
<b>Totaux</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>24</b>

**Tableau 6** : Nombre de branchements et d'interventions sur fuites réalisés en 2023 par commune.

Opérations	Nombres	Longueur totale de canalisations tout diamètre (m)	Montant total (€ HT)
Branchements (travaux tiers)	9	62.50	14 963.20
Fuites	14	3,45	19 396.31
Renouvellement- extension	28	1776	497 981.55
Autres et divers (enrobés)	8	/	23 947.27
<b>Totaux</b>		<b>1841,95</b>	<b>556 288.33</b>

**Tableau 7** : Récapitulatif des interventions effectuées en 2023 et leur coût (le coût des travaux de la première ligne est pris en charge par les tiers et apparaît à la fois en dépenses et en recettes d'exploitation dans le budget).

## Projets de travaux pour 2024 et au-delà

Malgré une efficacité élevée, le réseau est ancien. Il est donc nécessaire de le renouveler, voire de le renforcer, dans sa plus grande part pour éviter à terme une situation de grande fragilité et l'effondrement de son rendement. Des plans pluriannuels sont élaborés depuis 2002.

Pour l'année 2024, le Syndicat prévoit le renouvellement de la conduite Dn 150 - 1<sup>ère</sup> tranche conditionnelle entre la sortie de Saint-Germain-le-Châtelet et Romagny-sous-Rougemont, la tranche ferme depuis la rue de Bourg à Saint-Germain-le-Châtelet jusqu'à la sortie du village ayant été réalisée en 2023. En totalité, 2,6 kms de conduites seront renouvelés de 2023 à 2025. Les travaux d'entretien des réservoirs continuent en 2024 (peintures intérieures, étanchéité, bardage). Le programme de mise en place de compteurs à tête émettrice continuera sur la commune de Leval. 5 communes sont déjà totalement équipées : Petitefontaine, Saint-Germain-le-Châtelet, Lachapelle-sous-Rougemont, Romagny-sous-Rougemont et Felon.

## Gestion – Conseil Syndical – Personnel

Le Conseil Syndical est constitué de 2 délégués par commune soit 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants. Il est actuellement présidé par Monsieur Christophe GEORGES (Romagny-sous-Rougemont), aidé d'un vice-président, Monsieur Bruno CRAVE (Lachapelle-sous-Rougemont).

Le Conseil Syndical s'est réuni quatre fois en 2023 : les 4 avril, 27 juin, 17 octobre et 12 décembre. Les délibérations suivantes ont été adoptées :

- Compte administratif 2022
- Compte de gestion 2022
- Affectation du résultat de l'exercice 2022
- Budget Primitif 2023
- Provisions pour créances douteuses
- Adhésion au service SIG de Territoire d'Énergie 90
- Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes déployé par le CDG 90
- Décision modificative N° 1 au Budget Primitif 2023
- Réalisation d'un emprunt de 400 000 € auprès de la BPBFC pour assurer le financement des travaux de renouvellement de la conduite entre Saint-Germain-le-Châtelet et Romagny-sous-Rougemont – 1<sup>ère</sup> tranche
- Rapport annuel sur le service – Année 2022
- Désignation du référent déontologue pour les élus
- Avenant N° 1 à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 90
- Décision modificative N° 2 au Budget Primitif 2023
- Adhésion au service de secrétaire de mairie itinérante du CDG 90
- Prix de l'eau – Année 2024
- Divers tarifs – Année 2024
- Ouverture de crédits – Dispositions applicables avant le vote du budget 2024
- Demande de subvention DETR – Conduite Saint-Germain-le-Châtelet – Romagny-sous-Rougemont – Tranche conditionnelle 1 – Année 2024
- Assurance des frais de personnel – Contrat assurance groupe conclu par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort – Augmentation des taux
- Adhésion à la médiation préalable obligatoire
- Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté
- Convention d'occupation de deux bureaux sis 26 Bis Grande Rue à Etueffont – Bâtiment de la Communauté de Communes des Vosges du Sud
- Location d'un local technique sis à Rougemont-le-Château – 40 B avenue Jean Moulin conclu entre le Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas et la SCI du Montjean.

Le personnel du Syndicat pour l'année 2023 :

